



## Silicose

🕒 paru le 23/03/2020 • adapté au contexte belge francophone

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture !

### De quoi s'agit-il ?

L'inhalation de poussières minérales provoque une fibrose chronique du poumon appelée pneumoconiose. On parle

- d'asbestose lorsqu'elle est due à des fibres d'amiante ;
- de silicose lorsqu'elle est due à des poussières de silice (silice cristalline, que l'on trouve dans le sable fin, le quartz et l'ardoise). Ce minéral se présente sous sa forme pure dans le quartz, la cristobalite et la tridymite. On le trouve aussi dans des matériaux qui contiennent un mélange de différents minéraux et que l'on utilise notamment dans la construction ainsi que pour la fabrication des casseroles et du verre.

En arrivant dans les poumons, ces substances provoquent une réaction inflammatoire entraînant le remplacement du tissu pulmonaire par du tissu cicatriciel (fibrose pulmonaire). Au fil du temps, la quantité de tissu pulmonaire disponible diminue, et les poumons ne sont plus capables de faire passer l'oxygène dans le sang

Il existe des formes de pneumoconiose :

- Une forme aiguë, rare, qui survient déjà quelques semaines à quelques mois après l'exposition ;
- Une forme chronique, qui n'entraîne des problèmes que 10 à 20 ans après l'exposition.

### Chez qui la rencontre-t-on ?

L'exposition à des poussières de silice se produit dans les secteurs professionnels suivants :

- Les mines, les carrières, le travail de la pierre, la construction et la fonderie ;
- La fabrication de produits en verre, porcelaine, émail, argile et pierre ;
- Le sablage et le meulage ;
- La production et le démantèlement de matériaux réfractaires ;
- La construction : démolition d'anciennes structures pour la rénovation, le meulage à sec et le nettoyage.

La silicose est reconnue comme une [maladie professionnelle](#). Vous trouverez les critères pour une indemnisation sur [ce site internet](#).

### Comment la reconnaître ?

Le plus souvent, on ne détecte pas la maladie avant longtemps. Les principaux symptômes sont la toux sèche et l'essoufflement. Au début, ils apparaissent lors d'efforts intenses, et plus tard, également en cas d'effort léger et même au repos. Une respiration sifflante ou des râles sont possibles.

### Comment le diagnostic est-il posé ?

Chez toutes les personnes qui ont été exposées (pendant longtemps) à la poussière de silice et qui ont des

symptômes respiratoires, le médecin suspectera une silicose. Il entend des anomalies typiques à l'auscultation des poumons. La radiographie des poumons montre également des lésions typiques. Au test de la fonction pulmonaire, le pneumologue détermine ce qui reste de capacité pulmonaire et dans quelle mesure la fonction pulmonaire est diminuée. Dans les cas douteux, on procède à une biopsie : un bout de poumon est prélevé pour un examen complémentaire.

Les personnes atteintes de silicose sont plus à risque de développer une tuberculose ou un cancer du poumon. Le médecin y accordera donc une attention particulière. Vous devrez peut-être passer un scanner (CT scan) ou une IRM.

### **Que pouvez-vous faire ?**

La prévention est essentielle, à savoir éviter de respirer de la poussière de silice. C'est possible notamment en contrôlant la poussière sur le lieu de travail et en portant un masque de protection.

Tout employé qui travaille dans un environnement à risque doit passer un examen médical auprès du service de la médecine du travail avant de commencer son travail. Ensuite, tous les 3 ans, il doit passer un examen médical, une radiographie des poumons et un examen de la fonction pulmonaire. Si l'on constate des anomalies, le travailleur est adressé à un pneumologue.

### **Que peut faire votre médecin ?**

On ne guérit pas de la silicose. La seule solution consiste à quitter le milieu de travail. Le pneumologue vous prescrira des puffs ou inhalateurs dans l'espoir que cela vous permette de respirer mieux.

### **En savoir plus ?**

- [Maladie professionnelle – Sécurité sociale belge](#)

### **Source**

[Guide de pratique clinique étranger 'Silicose' \(2000\), mis à jour le 21.03.2017 et adapté au contexte belge le 01.11.2019 – ebpracticenet](#)